

Les Accords de Partenariat Economique : perspectives générales

Anna LIPCHITZ,
Agence Française du
Développement



Conférence « L'Afrique dans le
commerce mondial »

17 septembre 2007

Plan de l'exposé

- I. Contexte
- II. Les bénéfices attendus
- III. Les risques potentiels
- IV. Etat des lieux des négociations

I. Contexte

- Accords de Lomé signés en 1975 (77 ACP / UE)
 - Préférences discriminatoires non réciproques
 - Mécanismes stabilisateurs financés par le FED
 - Fondement juridique d'un changement de régime
 - Principe de la Nation la Plus Favorisée (art I du GATT)
 - Clause d'habilitation autorise traitement préférentiel, mais interdit toute discrimination entre PED, **sauf si** réciprocité
- Risque de non renouvellement des dérogations des régimes préférentiels ACP/UE

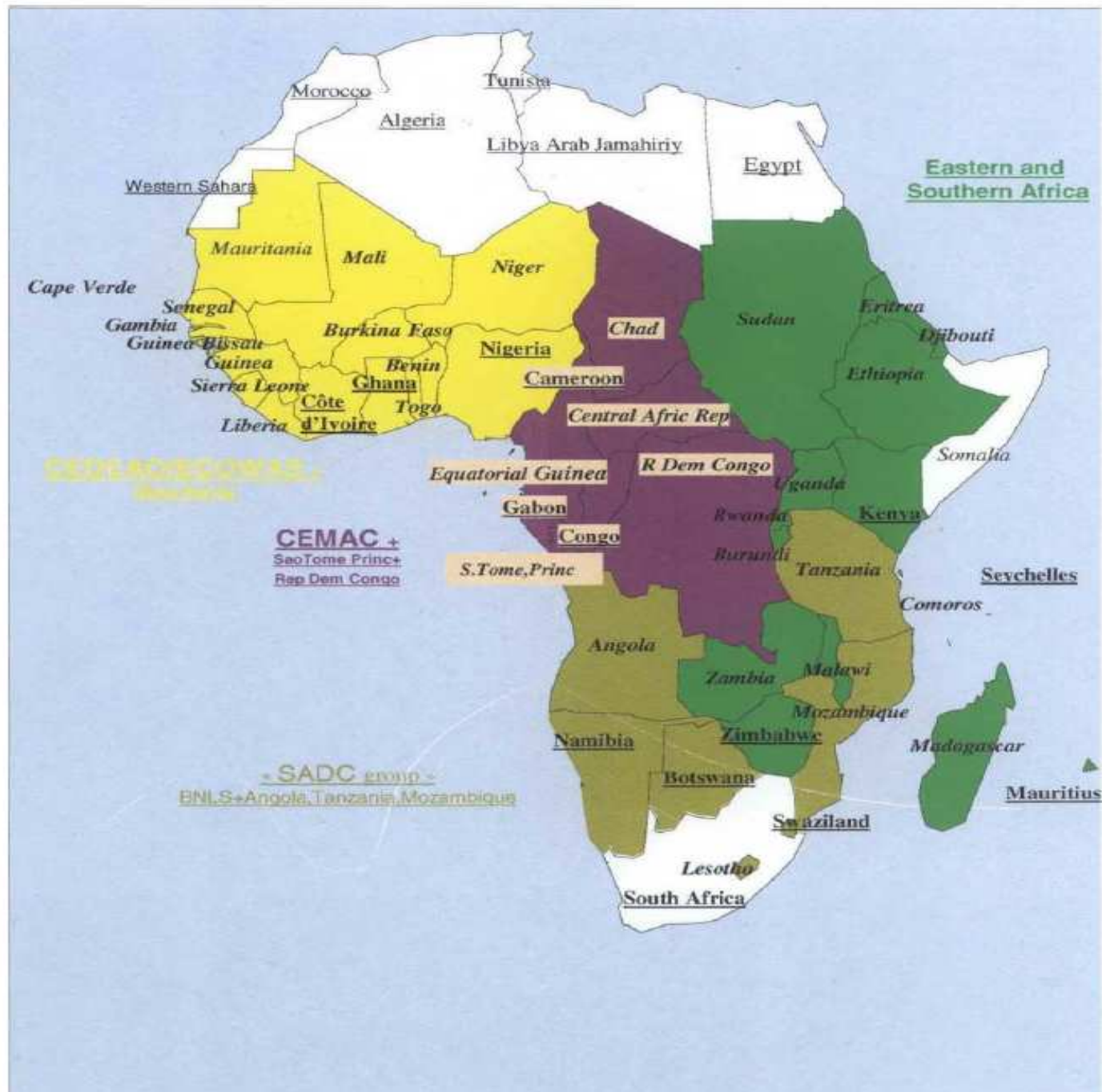
I. Contexte

- Fondement économique d'un changement de régime
 - Part dans le commerce mondial : 6% (1980) → 2% (2002)
 - Stabilisation des exportations dans le commerce européen : 3%
 - Pas de diversification des productions
 - Pas de cercle vertueux de croissance
 - Défaillances des mécanismes stabilisateurs
 - Erosion des préférences tarifaires inéluctable

I. Contexte

- Accord de Cotonou (2000-2020)
 - Nouveaux partenariats économiques (art XXXVII) avec signature le 31 déc 2007
 - Accords commerciaux réciproques : ZLE
 - Asymétrique : ZLE complet qu'en 2020
 - Régional : 6 zones de négociation
 - Couverture des accords :
 - questions tarifaires et non tarifaires, services et Singapour ...
 - Aide financière

L'AFRIQUE



I. Contexte

- ACP 31 x moins riches (50 x pour ses habitants)
- UE
 - Principal partenaire commercial des ACP :
 - 1^{ère} importatrice (36 Mds € matières premières) et 2^{ème} exportatrice (31 Mds diversifiées)
 - Mais faible dépendance aux ACP = 3% commerce UE
 - Droits de Douane : 4% en valeur
- ACP
 - Forte dépendance : 29% exportations et 24% des importations
 - Droits de Douanes : 20% en valeur mais 25% des revenus
- Diversité des pays (PMA, non PMA)

II. Les bénéfices attendus

- Encouragement à l'intégration régionale
 - Grands marchés
 - Économie d'échelle
 - Amélioration de l'environnement économique et financier
 - Stabilité et convergence macroéconomique
- Incitation aux IDE
- Etape intermédiaire pour une intégration des PED au niveau mondial.

III. Les risques potentiels

- Pertes fiscales
 - Financement des politiques publiques?
- Détournement de commerce
 - Substitution des producteurs locaux ; réallocation?
 - Substitution des fournisseurs régionaux
 - Dépendance plus grande à l'égard des importations de l'UE

III. Les risques potentiels

Diminution tarifaire non suffisante pour promouvoir le commerce intra-régional

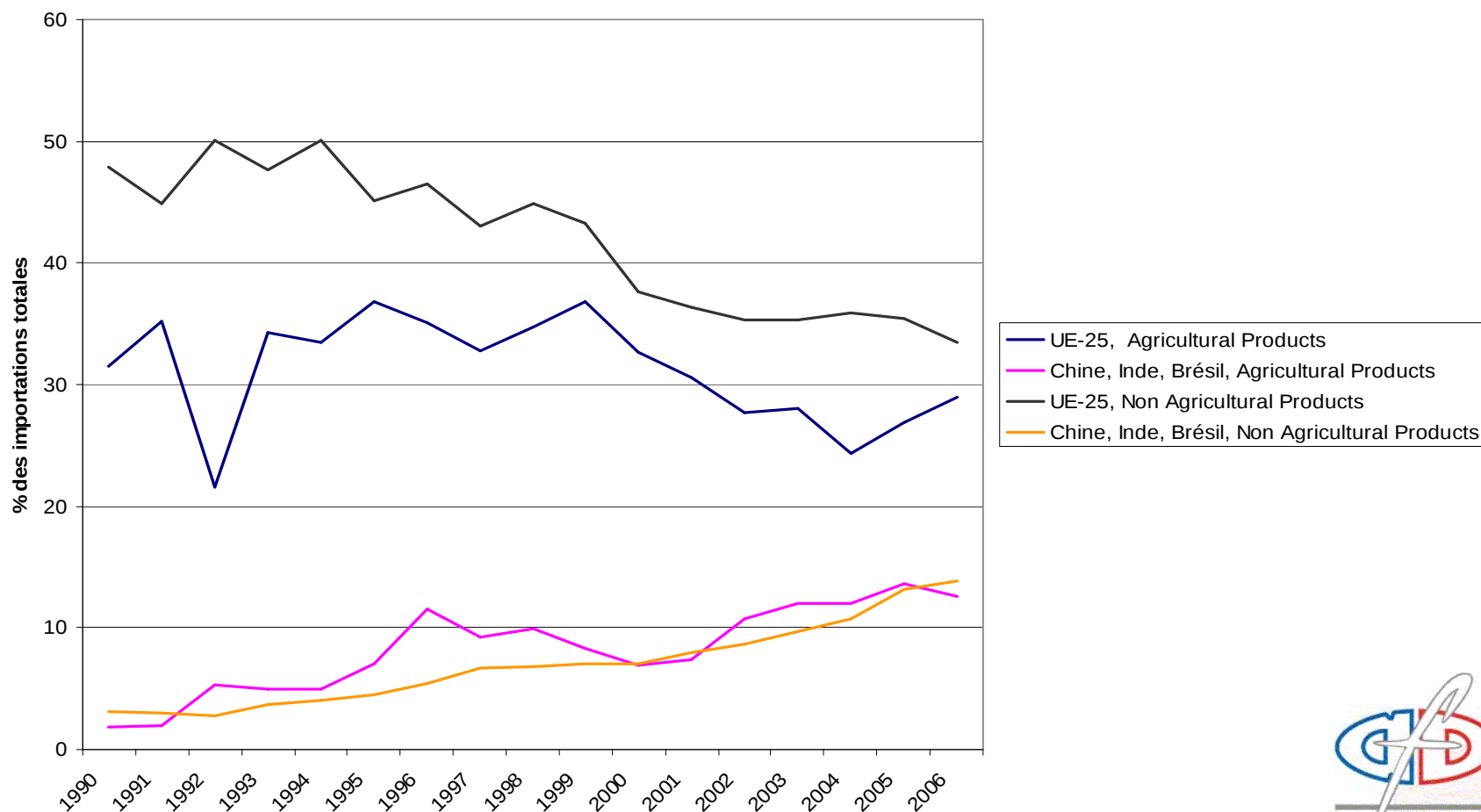
- Défaillances de marché (monopoles...)
- Défaillances de gouvernance
- Faiblesse de l'environnement des affaires
- Multitude de coûts additionnels liés à l'état des infrastructures

III. Les risques potentiels

A relativiser...

- Détournement de commerce intra-régional
 - pourrait résulter de **la concurrence étrangère, autre qu'européenne**
 - réforme de la PAC + engagements de l'UE à Hong Kong
- Marges de manœuvres dans les négociations
- Autres leviers à envisager
 - révision progressive de la parité monétaire
 - mobilisation des recettes pétrolières

Part des importations de l'ASS en provenance de l'UE et de certains pays émergents



IV. Etat des lieux des négociations

- Un retard considérable
- Des contours incertains
 - Géographie
 - Accès au marché : listes des produits sensibles...
 - Négociations sur les services, sujets de Singapour... pas encore débutées
- Une très faible concertation sociale

IV. Etat des lieux des négociations

- UE
 - Signature au 31/12 avec le plus d'asymétrie possible
- Afrique de l'Ouest
 - incertitude
- Afrique Centrale
 - Volonté de signer mais conditionnée au volet développement
- Afrique Orientale et Australe
 - Configuration incertaine
 - Risque d'un « APE light » et séparé
- Afrique Australe
 - Problème de Afrique du Sud
 - Risque d'un APE à deux vitesses : SACU et reste

IV. Etat des lieux des négociations

- Risque de retomber sous le SPG ; assez faible
- Solution intermédiaire :
 - « APE light » : engagements vagues, avec des clauses de rendez-vous
 - Maintien des préférences
 - Temps d'instruction ORD
 - AGOA non compatible avec OMC

Conclusion : les enjeux majeurs

- **Politiques d'accompagnements incontournables**
 - Xème FED (16,4 → 22,7 Mds €)
 - Programmes Indicatifs Nationaux, PI Régionaux (17,8 Mds €)
 - Coopération intra ACP et interrégionale (2,7 Mds €)
 - Facilité Cotonou ou d'investissement (1,5 Mds €)
 - Aide au commerce
 - Fonds régional APE : FRAPE, FORAPE, fonds régional COMESA ?
- Cohérence entre politiques commerciales, sectorielles au niveau régional et national